N°24-25

037-263700288-20240329-DELIB 24 25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024 Publication : 10/04/2024



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOURS

Centre Communal d'Action Sociale Ville de Tours

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29 Mars 2024

Date de convocation : 25/03/2024 L'an 2024, le 29 Mars à 14h30, le Conseil

Administrateurs en exercice: 17 d'Administration du CCAS de la ville de Tours,

dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni

Administrateurs présents: 10/17 dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs votants: 16/17

Présents: 11/17 Pouvoirs: 6/17 Excusés: 1/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI, Mme WANNEROY, Mme QUINTON, M.

BRUN, Mme CABANNE, M. PIERRE, M. GARNAUD, M. MUSSARD,

M. FLEISCH, Mme BECARD.

Avaient donné pouvoir : M. DENIS à Mme MOUSSOUNI, Mme BLET à Mme QUINTON,

Mme DARIES à M. BRUN, M. OREAL à M. GARNAUD, Mme

MAUDUIT à M. FLEISCH, Mme SERRA à Mme BECARD.

Était absente excusée : Mme LEVAVASSEUR.

Tome 1 - N°24-25 - OBJET: Décisions d'aides financières prises dans le cadre de la Commission de Politique Sociale du Logement (CPSL) des mois de janvier et février 2024.

Madame la Vice-Présidente présente les différentes décisions qui ont été prises dans le cadre de la Commission de Politique Sociale du Logement (CPSL) des mois de janvier et février 2024.

	Parc public	Parc privé	TOTAL CPSL	Nbre Acc/Dde	Pour rappel, en N-1	Nbre Acc/Dde
Juin 2023	4 366,39 €	226,74 €	4 593,13 €		5 027,95 €	
Juillet 2023	6 130,46 €	2 640,14 €	8 770,60 €		7511,17€	
Septembre 2023	10 894,78 €	1 547 €	12 441,78 €		10 041,50 €	
Octobre 2023	4 361,71 €	916,31 €	5 278,02 €		10 117,78 €	
Novembre 2023	6 309,22 €	2 173 €	8 482,22 €		11 732,32 €	
Décembre 2023	9 630,88 €	4 721,99 €	14 352,87 €		5 246,99 €	
Janvier 2024	6 772,15 €	1 114,24 €	7 886,39 €	14/15	8 980,81 €	20/24
Février 2024	11 959,88 €	1 827,00 €	13 786,88 €	29/33	8 615,09 €	18/25
CUMUL annuel depuis le 1er janvier	18 732,03 €	2 941,24 €	21 673,27 €	43/48	17 595,90 €	38/49

Après en avoir délibéré, les administrateurs entérinent les décisions de la Commission de Politique Sociale du Logement des mois de janvier et février 2024, pour les montants énoncés ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour le Maire, Président du CCAS

Et par Délégation

La Vice-Présidente,

Rachel MOUSSOUNI